



dois-je faire d'autres démarches auprès de mon assurance?

Par **nord93**, le **29/03/2009** à **19:12**

Bonjour,

J'ai renversé un homme d'une soixantaine d'année, en sortant de mon domicile, j'allais m'engager sur la rue et regardais plus à droite pour voir si je pouvais m'insérer, c'est là que je l'ai percuté. Il arrivait de ma gauche et ne m'a vu lui non plus, il était pile dans mon angle mort et le soleil ne nous a vraiment pas aidé. À première vue il sortait d'entre des voitures stationnées en épi sur le côté gauche. Il était sur la chaussée, pas du tout sur un passage piéton. Je roulais, mais pas vite puisque je ralentissais au croisement et à cause du soleil... mais j'ai eu le pare-brise bien fêlé à l'impact sur le coin gauche passager, il n'y avait pas de trace de frein, mon airbag ne s'est pas déclenché et il après le choc il était au quasiment au pied de mon capot. J'étais complètement paniquée, j'ai appelé les pompiers, la police a suivi pour établir son constat. Je ne me souviens plus vraiment de ce qui s'est dit à ce moment-là, il a confirmé ne pas m'avoir vu, c'est tout ce que je sais... l'homme saignait du front et avait la main contusionnée, les pompiers en partant m'ont dit que ça irait. Mais rien à faire j'étais complètement sous le choc et terriblement inquiète pour ce monsieur ; j'ai cherché toute la journée à avoir de ses nouvelles ; je me suis rendue à l'assurance, ils m'ont dit de ne pas partir sans voir rempli un constat, ce que j'ai fait, sans plus d'information. Dans l'après-midi, j'ai su qu'il n'était pas dans un état grave par l'hôpital. J'ai quand même pris de ses nouvelles auprès de sa famille qui a, pour une part, très mal réagit (la femme du piéton). Je leur ai également écrit un mot, mais rebelote, sa dame m'a expressément demandé de « cesser mon relationnel ». Il est sorti de l'hôpital (le lendemain ou le surlendemain); nous les avons très rapidement croisé sur le parking, il montait dans sa voiture, côté conducteur, il aurait des points de sutures sur le front, (sa femme le dit défiguré) et souffrirait de contusions. Lui, selon sa fille, ne réagirait pas aussi vivement que son épouse. Je suis mortifiée, je ne veux plus toucher à ma voiture. Je prie pour qu'il se rappelle longtemps que c'est un accident, qu'il était au milieu de la chaussée et qu'il ne regardait pas devant lui en traversant.... Je suis à la fois inquiète, avec un grand sentiment de culpabilité et d'impuissance, alors que c'est réellement un accident... ça fait 4 jours et je ne sais ce que je dois faire, si je dois faire d'autres démarches auprès de mon assurance

Par **cram67**, le **29/03/2009** à **19:30**

Un constat de police a été établi ?

Dans ce cas, vous n'avez plus rien à faire, vous aurez les suites via la justice.

Si aucun constat de police n'a été établi, ce sera via votre assurance.

La réglementation, en général, bien que cela dépend des circonstances, mais il sera difficile d'admettre qu'un ancien à traverser la route sans regarder en faisant un sprint en battant le record du 100 mètres slalom ! Et bien souvent, c'est l'automobiliste qui sera en première ligne, car vous devez rester maître de votre véhicule en toutes circonstances, et le piéton sera prioritaire...sauf exception telle que sur une autoroute bien sûr !
Mais apparemment les blessures ne sont pas graves, ce qui démontre que vous ne rouliez pas vite, vous ne serez pas envoyé en prison!
Ca se règlera entre assurances...

Par **razor2**, le **29/03/2009** à **20:15**

Attention en effet qu'il n'y ait pas de poursuites à votre encontre pour blessures involontaires avec ITT de moins de 3 mois..Car là, c'est direction le Tribunal Correctionnel...